

SYNTHESE CHAP 17 IMPOSITION DES RESULTATS ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Objectifs: - Imposition du résultat et comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices.
- Compte de Résultat
- Bilan.

APPLICATIONS :
- Livre p 211 à 230
- TD PUYRICARD

I/ L'IMPOSITION DU RESULTAT:

Les bénéfices réalisés par les entreprises constituent des revenus soumis à l'impôt. L'imposition du résultat d'une entreprise dépend essentiellement de son statut juridique: Entreprise individuelle ou société commerciale.

A/ LE RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT:

La comptabilité générale permet d'enregistrer tout au long de l'exercice comptable et lors des opérations d'inventaire les charges et les produits issus de l'activité de l'entreprise. Tous ces enregistrements conduisent au calcul du résultat comptable avant impôt.

RESULTAT DE L'EXERCICE = Σ DES PRODUITS (7) - Σ DES CHARGES (6)
SI Σ DES PRODUITS (7) > Σ DES CHARGES (6) → BENEFICE
SI Σ DES PRODUITS (7) < Σ DES CHARGES (6) → PERTE

B/ PERSONNALITE JURIDIQUE ET IMPOSITION DES BENEFICES :

A/ LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES	B/ LES SOCIETES
Elles ne disposent ni d'une personnalité juridique ni d'un patrimoine distinct de ceux du propriétaire exploitant individuel. En conséquence c'est l'exploitant individuel qui sera imposé chaque année sur le revenu	Dotées d'une personnalité juridique et d'un patrimoine distinct de celui de leurs propriétaires associés (SARL, SA) elles sont en général redevable d'un impot calculé au taux de 33,1/3% chaque année sur les bénéfices

Dans le cadre de ce chapitre nous nous intéresserons exclusivement au cas des SA et des SARL soumises à l'impôt sur les sociétés.

C/ CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :

Le calcul de l'impôt sur les sociétés de capitaux est obtenu à partir de la formule suivante :

Impot sur les Sociétés = Bénéfice avant impot N x Tx d'imposition

Depuis 1993, le taux de l'IS s'élève à 33,1/3%¹ (ce qui revient à diviser par 3 ou à multiplier par 1/3). Si l'entreprise réalise une perte elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés. Le montant est arrondi à l'€ près.

D/ ENREGISTREMENT COMPTABLE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :

N° cpte	Intitulés	DEBIT	CREDIT
695	31/12/N		
444	Impôt sur les bénéfices Etat. Impôt sur les bénéfices <i>Impôt de l'année N du</i>	X ↓	X _i ↓

E/ LE RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE :

Impact négatif
sur résultat

Augmentation
du passif
(dette fiscale)

Après avoir calculer l'impôt sur les sociétés on peut calculer le resultat net annuel définitif

Résultat Net = Résultat avant impot N - Impot sur les sociétés

¹ Si le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 7 630 000 € HT (autres taux spécifique si inférieur à ce chiffre)

II/ LE ROLE DES COMPTES ANNUELS:

A/ LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont produits **une fois par an à la date de clôture de l'exercice comptable** et constituent une synthèse de toutes les opérations comptabilisées durant l'exercice (opérations courantes et d'inventaire).

Ils se composent des éléments suivants :

- LE **BILAN** qui reflète le patrimoine de l'entreprise (ACTIF & PASSIF)
- LE **COMPTE DE RESULTAT** qui récapitule les charges et les produits de l'exercice. Son solde constitue le résultat de l'exercice (**BENEFICE OU PERTE**);
- L'**ANNEXE** qui regroupe toutes les informations jugées utiles pour commenter ou compléter le **BILAN** et le **COMPTE DE RESULTAT**.

☞ CF modèles sur www.plancomptable.org et sur livre de cours

B/ LES UTILISATEURS DE L'INFORMATION COMPTABLES

- ☞ Les **ACTIONNAIRES** pour juger la situation financière d'une partie de leur patrimoine
- ☞ Les **ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS** pour mesurer la solvabilité des entreprises afin de vérifier si elle sont mesure de rembourser leurs emprunts.
- ☞ Les **FOURNISSEURS** pour savoir si l'entreprise est en mesure d'honorer ses dettes
- ☞ Les **CLIENTS & LES SALARIÉS** pour savoir si l'entreprise est en mesure d'assurer la continuité de son activité.
- ☞ **L'ETAT** pour prélever des impôts et vérifier la bonne application des règles comptables

Le plan comptable général propose trois systèmes de présentation de comptes annuels :

	ENTREPRISES CONCERNEES	SEUILS
SYSTEME ABREGE	PETITES ET TRES PETITES	BILAN < 270 000 € CA < 530 000 € NBRE SALARIÉS < 10
SYSTEME DE BASE	PME/PMI	BILAN < 2 000 000 € CA < 4 000 000 € NBRE SALARIÉS < 50
SYSTEME DEVELOPPE	PME/PMI ET GE	BILAN > 2 000 000 € CA > 4 000 000 € NBRE SALARIÉS > 50

☞ CF modèles sur www.plancomptable.org et livre de cours

C/ LA CLOTURE DES COMPTE :

A La clôture de chaque exercice, les comptes de charges et de produits sont soldés et virés dans le compte de résultat figurant au passif du bilan (

N° compte	Intitulé	DEBIT	CREDIT
7.. 6... 120 ou 129	31/12/N Résultat de l'exercice Bénéfice Ou Résultat de l'exercice Perte	X X	 X X